



**PAYS de  
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250117-D06\_20250117-DE



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn  
Séance du 17 janvier 2025**

*Date de la convocation : 10 janvier 2025  
Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mohamed AMARA, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABE, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Didier REY, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

**Délégués suppléants :**

Nadine BARTHE, Jean-Patrick BAZILE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Fabienne COSTEDOAT DIU (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Marie-Claire NÉ), Christian LECHIT (a suppléé Jean-Simon LEBLANC), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Marc DUFAU), Maryse PAYBOU (a suppléé Marlène LE DIEU DE VILLE).

**Etait représenté :**

François BAYROU a donné pouvoir à Jean-Louis PERES.

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Arnaud JACOTTIN, Emmanuel HANON, Philippe LALANNE, Isabelle LAHORE, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Martine RODRIGUEZ.

**Etaient absents :**

Michel BERNOS, Josy POUEYTO.

**Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES**

-----

**N°6 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL  
ANIMATION DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2025**

**Rapporteur : Patrick BURON**

**Mesdames, Messieurs,**

L'échelle du Béarn présente une cohérence et une logique d'ensemble dans l'approche des questions alimentaires et agricoles. C'est pourquoi, depuis 2020, le Pays de Béarn anime l'émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT).

Le diagnostic agricole et alimentaire, réalisé en 2020 et actualisé en 2021, a identifié quatre objectifs stratégiques :

- 1- Préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture nourricière
- 2- Développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux et en circuits courts
- 3- Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable
- 4- Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire du Béarn

En 2022, une large concertation des acteurs locaux a permis de formaliser une feuille de route opérationnelle, structurée autour de ces priorités.

En 2023, ce projet alimentaire territorial a obtenu la reconnaissance de l'Etat au travers de la labellisation au niveau 1 du Programme National de l'Alimentation, dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023.

Par délibération du 7 avril 2023, le Pays de Béarn a, d'une part, approuvé son projet alimentaire territorial et, d'autre part, autorisé le recrutement d'une ingénierie dédiée pour animer et coordonner sa mise en œuvre.

Cette ingénierie a été soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine en 2023 et 2024. Dans la continuité de la démarche, et en accord avec les territoires de contractualisation concernés, le Pays de Béarn sollicite, pour l'année 2025, une aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20 000 €, conformément à ses dispositifs d'intervention en matière d'ingénierie territoriale.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

**1- Approuver les opérations d'ingénierie relatives à l'année 2025, pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial ;**

**2- Autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien financier correspondant auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU